

## 06-02-2017 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 6 février 2017, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Langis Joubert est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) École Polyvalente Sayabec
  - b) Association du cancer de l'Est du Québec
  - c) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
  - d) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports
  - e) Suivi du dossier du service cellulaire et internet
6. Invitations
  - a) Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Appui au Regroupement pour un Québec en santé
  - b) Les journées de la persévérance scolaire
8. Démission du conseiller Langis Joubert
9. Changement des heures d'ouverture du bureau municipal
10. Renouvellement du contrat de travail de madame Jessy Boulanger
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)  
Attestation des travaux
12. Demande d'autorisation au MTMDET  
(Transport, Mobilité durable et Électrification des transports)
13. Liste d'inventaire et de machinerie pour l'année 2017
14. Modification du contrat de déneigement – cours municipales
15. Autorisation de signature
16. Surface multisport
17. Suivi de dossiers
18. Divers: a) b) c) d)
19. Questions de l'assemblée
20. Levée de la réunion

### **11-17**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Le point divers reste ouvert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**12-17****Adoption du procès-verbal**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le procès-verbal du 9 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: Résolution 03-17

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>RÉSOLUTION 03-17</b>	<b>CORRECTION</b>
Hydro-Québec, Station pompage	300.01	200.01
Petite Caisse, 2 médiapostes	60.54	60.55
RPF Ltée, filage Hôtel de Ville	873.85	459.68

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**13-17****Adoption des comptes**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Télus, #5363101, camping	27.68
Hydro-Québec, #637901583498, éclairage public	184.55
Entreprises Clermont Gauvin, 3 <sup>ième</sup> vers. déneig. chemin	17 598.43
Ginette Hudon, remb. permis boisson carnaval 2017	441.95

**COMPTES NON PAYÉS**

ADMQ, #8054, renouvellement ADMQ et assurance	859.64
André Roy, #7372, éclairage public (poteaux 82)	124.91
Atelier soudure M. Poirier, #18799, souder fournaise	684.10
Bonichoix, #554044-559912, articles de nettoyage et eau	39.03
Boulangier Alain, 1 <sup>er</sup> vers. déneigement cours mun.	505.89
Clérobéc, #10059-10271-10557-10664, mat. bureau loisirs, garage et Hôtel de Ville	637.62
Conciergerie d'Amqui, #132950, 3 collectes de janvier 2017	1 149.04
Ent. Clermont Gauvin, #409, sortie demandé hors contrat	114.98
Fonds d'information sur le territoire, #201603107562, mutations	8.00
Kaleidos, #2814, nom de domaine et hébergement site internet	150.05
Kopilab, #197520, fourniture de bureau (caisse de papier)	49.10
Laboratoire BSL, #62666-62667, analyses des eaux	388.88
MRC Matapédia, #17191-17092-17093-17119, hon. de service génie mun. 2016	2 204.31
MRC Matapédia, #17178-17196, répartitions et quotes-parts	11 577.00
RPF Ltée, #51995-51996, matériel et travaux fournaise	1 360.24
Société Nationale de l'Est, #1905, 2 drapeaux du Québec	82.88
Télus, #5363023, Hôtel de Ville	221.86

*Au point 5a de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que la Polyvalente de Sayabec les remercie de leur contribution de 100\$ pour le déjeuner musical qui a eu lieu le 22 décembre dernier.*

*Au point 5b de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que l'Association du cancer de l'Est du Québec les remercie de leur contribution de 50\$ pour l'année 2016.*

*Au point 5c de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le MAMOT est d'accord avec le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées qui leur a été déposé le 6 janvier dernier.*

*Au point 5d de l'ordre du jour, j'informe les membres du conseil que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est conscient que l'échéancier proposé pour les travaux de pose d'un revêtement économique n'a pas été réalisé dû à un début de saison problématique à cause des intempéries et la non-disponibilité de l'équipement nécessaire. Dès la saison estivale 2017, le MTMDET commencera le rapiéçage manuel et il priorisera la pose d'un revêtement sur cette route.*

*Au point 5e de l'ordre du jour, je dépose la lettre du comité de citoyens pour l'amélioration de la qualité du service cellulaire et internet en région concernant les programmes Québec branché et Programme Brancher pour innover.*

*Au point 6a de l'ordre du jour, j'informe le conseil municipal que les membres du Comité de citoyen vigie santé matapédien les invite à un Forum citoyen sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia. Cette rencontre aura lieu le 18 mars prochain, à Amqui. Monsieur le maire me reviendra avec une réponse plus tard dans la semaine.*

#### **14-17**

#### **Appui au Regroupement pour un Québec en santé**

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

ATTENDU que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Gauvin:

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

## **15-17**

### **Les Journées de la persévérance scolaire**

CONSIDERANT que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDERANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDERANT que malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire;

CONSIDERANT que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDERANT que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDERANT que la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

PAR CONSEQUENT, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu

- De déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

### **MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

**LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER LANGIS JOUBERT A ÉTÉ DÉPOSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL EN CETTE RÉUNION.**

**J'EN INFORME DONC LE CONSEIL QU'À COMPTER DE CE JOUR LE SIÈGE NUMÉRO 4 EST VACANT ET LEUR DONNE UNE COPIE DES ARTICLES 335 ET 337 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM) QUI CE LIT COMME SUIT:**

*335. La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle. Lorsqu'elle est constatée dans les 12 mois qui précèdent ce jour, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de la vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle.*

*1987, c. 57, a. 335; 2009, c. 11, a. 33.*

*337. La vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.*

*Le premier alinéa s'applique sous réserve du pouvoir du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de décréter une élection partielle ou d'effectuer une nomination pour combler cette vacance conformément à la section III.*

*1987, c. 57, a. 337; 1999, c. 43, a. 13; 2003, c. 19, a. 250; 2005, c. 28, a. 196; 2009, c. 11, a. 35; 2009, c. 26, a. 109.*

**16-17**

**Élection partielle**

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la municipalité n'ira pas en élection partielle suite au départ de monsieur Langis Joubert. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**17-17**

**Changement des heures d'ouverture du bureau municipal**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas modifie les heures d'ouverture du bureau municipal comme suit:

- Lundi Fermé
- Mardi Ouvert de 9h à 12h et 13h à 16h
- Mercredi Fermé
- Jeudi Ouvert de 9h à 12h et 13h à 16h
- Vendredi Fermé

**18-17**

**Renouvellement du contrat de travail de madame Jessy Boulanger**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal renouvelle le contrat de travail de madame Jessy Boulanger tel que discuté avec celle-ci. Le conseil autorise et mandate Jean-Paul Bélanger et Katie St-Pierre à signer les documents nécessaires pour l'entrée en vigueur du contrat. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**19-17**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 77 978\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Saint-Cléophas vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas atteste le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 57 207.33\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**20-17**

**Demande d'autorisation au MTMDET**

Proposé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à faire une demande d'autorisation au MTMDET afin que des bénévoles puissent recueillir des dons lors de la guignolée 2017 devant la résidence située au 62, rue Principale. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**21-17**

**Liste d'inventaire et de machinerie pour l'année 2017**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre à tous les entrepreneurs de la municipalité et quelques entrepreneurs des environs pour avoir la liste de leurs machineries et les prix pour l'année 2017. Le prix du gravier à la tonne, chargé et brut sera également demandé. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**22-17**

**Modification de contrat de déneigement – cours municipales**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Alain Boulanger concernant l'ouverture des cours municipales. La présente résolution et ladite offre seront annexées au contrat et en feront parties intégrantes. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**23-17**

**Autorisation de signature**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée, pour et au nom de la municipalité de Saint-Cléophas, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**24-17**

**Surface multisport**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Cléophas a déposé une demande d'aide financière de 10 000\$ à la MRC de La Matapédia le 14 septembre 2015 pour l'implantation d'une surface multisport, un projet de 59 025\$;

CONSIDÉRANT que la demande a été acceptée mais que le projet ne sera pas terminé d'ici le 31 mars prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas s'engage aux termes suivants:

- Finaliser le projet tel que présenté dans la demande d'aide financière d'ici le 31 octobre 2017;
- Transmettre tous les documents ayant été nécessaires à la réalisation du projet.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**Au point 17 de l'ordre du jour:**

**Suivi de dossier des élus**

- Gilbert Gauvin:** Les travaux pour le musée et la cuisine vont bien.
- Richard Fournier:** Rien pour ce-mois-ci.
- Roland St-Pierre:** Dans le dossier de la mise à niveau du champ d'épuration le débitmètre sera installé sous peu.
- Normand St-Laurent:** Remerciement pour les bénévoles qui ont aidés Les Loisirs de St-Cléophas lors du Carnaval. Les Loisirs ont eu une belle implication et il remercie également le CDA.
- Réjean Hudon:** Rien pour ce mois-ci.
- Jessy Boulanger:** Le galonnage du mois de janvier est de 1 200 litres par jour par résidence (patinoire et activités sous-sol).

**25-17**

**Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20).

*Jean-Paul Bélanger*

Maire

*Katie St-Pierre*

Directrice général et sec.-très.

**Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

